Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_64-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✓ Devis panneaux signalisation
Délibération n° 2025-64

M. Bertrand Renier, 3ème adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Aximum pour l'achat d'un panneau de signalisation, pour interdire l'accès au poids lourd de plus de 3.5 T. Le panneau sera installé au niveau du zoo, en direction de Lantic.
Il est précisé qu'un arrêté permanent sera pris pour cette interdiction.
Le montant du devis s'élève à 219.55 € HT, soit 263.46 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Bertrand Renier,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le devis d'AXIMUM pour un montant total de 219.55 € HT, soit 263.46 € TTC.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025

MAIRIE DE TRÉGOMEUR (Côtes d'Armor)